



Offices de
Tourisme
de France

Sud Ardèche
Rhône
et Villages

BROCHURE GROUPE 2019

ÉMERVEILLÉS PAR L'ARDÈCHE

NOTRE TERRITOIRE



Sud Ardèche Rhône et villages, Explorer, Respirer, Savourer... s'Émerveiller !

À deux pas des Gorges de l'Ardèche et de la Caverne du Pont d'Arc, nichés entre le Rhône et le plateau du Coiron, laissez-vous émerveiller par nos sites uniques, nos produits authentiques et nos paysages d'exception, le temps d'une excursion en groupe.

Du Romain au Roman, des berges du Rhône au sommet des volcans, à travers les vignes et sous terre, c'est une part de l'histoire de l'Humanité, 36000 ans, que vous pourrez parcourir en bus, à pied, à vélo ou en canoë, parmi les différentes voies qui s'offrent à vous.

Cette richesse, elle se découvrira grâce aux femmes et aux hommes qui s'emploieront à vous transmettre leur connaissance du territoire. Savoir-faire, patrimoine naturel ou culturel rendront votre excursion inoubliable.



SOMMAIRE

Notre Territoire	2
Sommaire	3
Villages de caractère	4
Pays d'Art et d'Histoire	5
Carte	6
Excursions clé en main	8
Nos incontournables	
Une terre d'Histoire au patrimoine intense	
Une terre de nature et d'aventures	
Une terre de saveurs gourmandes	
Une terre de savoir-faire industriels	
Nos demi-journées	
Prestations à la carte	15
Une terre d'Histoire au patrimoine intense	
Une terre de nature et d'aventures	
Une terre de saveurs gourmandes	
Une terre de savoir-faire industriels	
Nos avantages	30

Maquette : OTI Sud Ardèche Rhône et Villages

Crédit photos : OTI SARV, cartes ADT Ardèche, ensemble des partenaires, E. Labrot, T. Zilberman, C. Fougeirol, M. Dupont, P. Aventurier, A. Marechal, A. Roth, OT du Rhône aux Gorges de l'Ardèche, Musée de la Résistance et de la déportation en Ardèche, Musée des sports, MuséAl, Itinéraire Vivarais, Caveau d'Alba-la-Romaine, Maison Latour, Les vins de l'Escoutay, Domaine Olivier de Serres, Grand Site Aven d'Orgnac, Muséum de l'Ardèche, Musée Européen de l'Aviation de chasse, Arnaud Soubeyran, CICP.

VILLAGES DE CARACTÈRE

Alba-la-Romaine, Rochemaure et Saint-Vincent-de-Barrès. Nos Incontournables



Lancée par le département de l'Ardèche, la démarche "Villages de caractère", est aujourd'hui portée par l'Agence de Développement Touristique. Elle favorise la conservation et la mise en valeur de communes rurales par une politique patrimoniale moderne qui anime, aménage et rend ces villages vivants.

L'Ardèche compte aujourd'hui 20 villages de caractère ayant obtenu ce label, et parmi eux, Alba-la-Romaine, Rochemaure et Saint-Vincent-de-Barrès sur le territoire Sud Ardèche Rhône et Villages.



PAYS D'ART ET D'HISTOIRE



Le Pays d'Art et d'Histoire du Vivarais Méridional



Le Pays d'art et d'histoire du Vivarais méridional couvre 37 communes du sud-est de l'Ardèche. Délivré en 2011 par le Ministère de la Culture, ce label unique en Ardèche est la reconnaissance d'un patrimoine exceptionnel et de la volonté des collectivités de le valoriser. Il invite le public à porter une plus grande attention à la qualité des sites et des 80 éléments protégés au titre des Monuments historiques parmi lesquels l'abbatiale de Cruas, les châteaux de Rochemaure et d'Alba-la-Romaine, l'église Saint-Étienne de Mélas du Teil, le site antique d'Alba-la-Romaine...

Le Pays d'art et d'histoire du Vivarais méridional s'emploie à faire connaître et à valoriser le patrimoine culturel ; à promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et des paysages ; à sensibiliser petits et grands aux questions de patrimoine et d'architecture ; et à promouvoir le tourisme patrimonial et culturel.

Il propose de multiples visites et animations permettant la découverte du territoire et il assure la qualification des visites guidées (labélisation, formation des guides-conférenciers...).



CARTE





Communauté de Communes
Ardèche Rhône Coiron



Villages de caractère



Pays d'Art et d'Histoire



Sites historiques p.15

Château d'Alba-la-Romaine, Alba-la-Romaine
Muséal - Musée site archéologique, Alba-la-Romaine
Muséum de l'Ardèche, Balazuc
Abbatiale Sainte-Marie, Cruas
Musée des Sports, Cruas
Eglise Saint-Etienne de Mélas, Le Teil
Musée de la Résistance et de la Déportation en Ardèche, Le Teil
Eglise-baptistère Saint Jean-Baptiste, Meysses
Musée Olivier de Serres, Mirabel
Cité de la Préhistoire, Orgnac l'Aven
Chapelle Notre-Dame-des-Anges, Rocheмаure
Château et bourg fortifié, Rocheмаure
Caverne du Pont d'Arc, Vallon Pont d'Arc
Châteaux de la Drôme (Grigna, Suze-la-Rousse, Montélimar)



Sites nature & aventures p.23

Grotte de l'Aven d'Orgnac, Orgnac-l'Aven
Balade naturaliste à la découverte du Coiron, Saint-Pierre-la-Roche
Relief et Contrastes du Rhône au Coiron, circuit en VAE
A l'assaut du château de Rocheмаure, circuit en VAE
Gisement de diatomite, Saint-Bauzile
Balade au coeur du paysage viticole
Descente en canoë sur les traces des castors au fil du Vieux Rhône



Sites gourmands p.25

Caveau des vigneronns, Alba-la-Romaine
Les vins de l'Escoutay
La Maison Louis Latour
Musée et fabrique de Nougats Arnaud Soubeyran, Montélimar
Domaine Olivier de Serres, Mirabel
Châtaigneraie, Saint-Martin-sur-Lavezon
Goûter ou apéritif à la ferme, Saint-Martin-sur-Lavezon
Visite d'une ferme en polyculture, Saint-Martin-sur-Lavezon
Musée de la lavande, Saint-Remèze
Caveau des vigneronns, Valvignères
Néovinum, Ruoms



Sites techniques et industriels p.28

Musée européen de l'Aviation de chasse, Montélimar
Le basalte d'hier à aujourd'hui, Aubignas
Centrale nucléaire de production électrique EDF, Cruas-Meysses
Le Teil à l'ère ferroviaire
Usine Lafarge, Le Teil
La Vallée industrielle de la Payre à vélo
L'aménagement du Rhône par les hommes, Rocheмаure-Cruas
Cité Blanche, Viviers

VIGNOBLES ET DÉCOUVERTES



Un Terroir de qualité

L'Ardèche Méridionale, vignoble de caractère situé sur la rive droite du Rhône, bénéficie d'un climat aux fortes influences méditerranéennes. Entre terres de garrigue, galets roulés et pierrailles, le vignoble offre un paysage varié. Sur le secteur d'Alba et de Valvignères, on trouve principalement en blanc les cépages Viognier, Chardonnay, Sauvignon blanc et en rouge essentiellement Syrah, Merlot, Pinot, Grenache, Cabernet Sauvignon.

Le mariage de la vigne et de l'Ardèche ne date pas d'hier. La vigne est apparue en Ardèche il y a plus de 2000 ans, bien avant la conquête romaine.

Entre Rhône et plateau du Coiron, la vigne se plait dans cette remarquable vallée depuis des millénaires. En témoigne le nom de « Vallis Vinaria » (vallée du vin) qui donnera ensuite le vocable de Valvignères.



Qu'est-ce que le label Vignobles & Découvertes ?

Créé en 2009, le label Vignobles & Découvertes est attribué pour une durée de 3 ans par Atout France, à une destination à vocation touristique et viticole proposant une offre de produits touristiques multiples et complémentaires.

Candidater à la marque Vignobles & Découvertes

La marque distingue les destinations proposant une offre complète, correspondant à une pratique de court séjour, pertinente sur la thématique du vignoble, et de qualité.

Et l'Ardèche dans tout ça ? ...

Après deux destinations au nord du département, c'est au tour du sud de l'Ardèche d'avoir, le label Vignobles & Découvertes, obtenu en mars 2017. 178 structures engagées pour la destination Sud Ardèche dont 12 sont sur notre territoire Sud Ardèche Rhône et Villages.

LES INCONTOURNABLES DU SUD ARDÈCHE



(1)



(2)



(3)

Laissez-vous séduire par les plus beaux détours en Sud Ardèche : deux sites patrimoniaux d'exception, un village médiéval pittoresque et un repas aux saveurs locales.

9h30 : Visite guidée de l'**Abbatiale et du village médiéval de Cruas** (2)

ou Visite guidée du **MuséAl** et du **village médiéval d'Alba-la-Romaine**

12h : Déjeuner dans l'un de nos restaurants spécialisé en produits locaux

15h30 : Visite guidée de la **Caverne du Pont d'Arc** (1) et visite libre de la **Galerie de l'Aurignacien**

ou Visite guidée de la **grotte Aven d'Orgnac** (3) et visite libre de la **Cité de la Préhistoire**

17h30 : Fin de la journée

Suggestion de menu :

Salade de chèvre chaud ou Terrine du chef et ses condiments

Demi coquelet rôti au thym et Légumes du Marché

ou Joue de porc confite, gratin dauphinois

Tarte aux Pommes maison Ou Flan caramel maison

Boissons incluses/pers:

Vin de pays et café



*à partir de **42,00€** /pers (*Base : 20 pers)



DU ROMAIN AU ROMAN

Naviguez de l'époque romaine à l'époque romane en découvrant les vestiges de l'ancienne cité antique d'Alba, puis la majestueuse Abbatale de Cruas

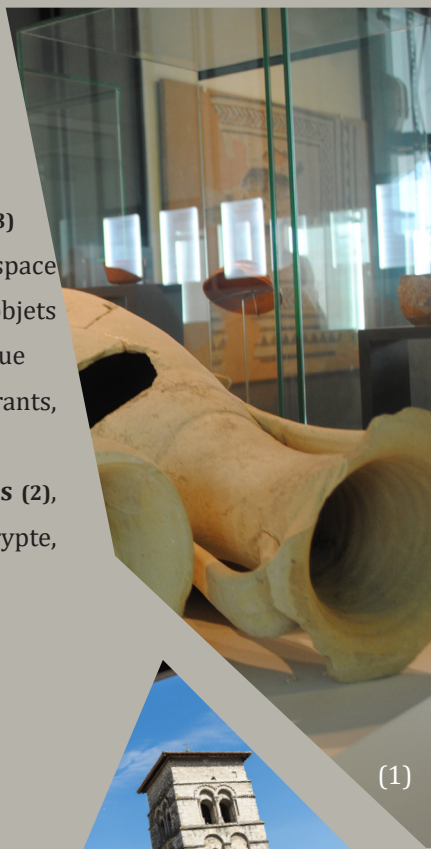
10h - Visite guidée du **site antique d'Alba** (3)

11h - Visite libre du **MuséAl** (1) à Alba, espace pédagogique présentant les collections d'objets découverts pendant les fouilles du site antique

12h30 - Déjeuner dans l'un de nos restaurants, cuisine locale et fait maison

15h - Visite guidée de l'**Abbatale de Cruas** (2), avec ses trésors : la tribune monastique, la crypte, la mosaïque, les chapiteaux romans.

16h - Fin de la journée



(1)



(2)



(3)

Suggestion de menu :

Feuilleté campagnard (jambon, champignons)

Ou Terrine de Brousse au Pesto à l'ail des Ours,

Travers de porc au miel épicé

Caillette et sa Crique (terrine Ardéchoise maison)

ou Truite de l'Ardèche, Légumes du Marché

Tarte aux Pommes maison et sa Glace Vanille Ou Bolet d'Ardèche

Boissons incluses/pers :

Vin de pays et cafés compris



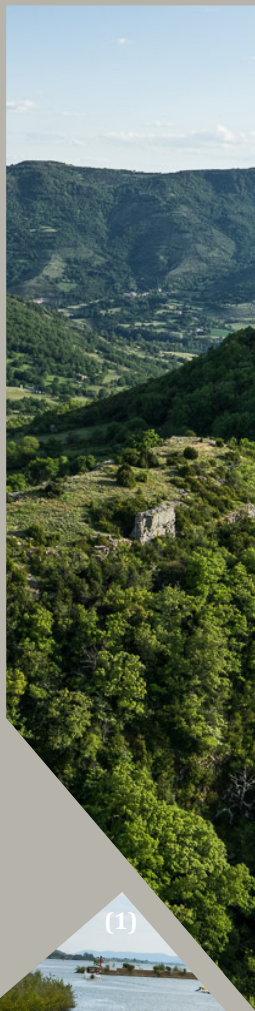
MuséAl
site antique • Alba



*à partir de **33,00€**/pers (*Base : 20 pers)



PLEINE NATURE



Envie de nature ? De sport ?
De découvertes ?

Venez vous ressourcer
et vous émerveiller en
découvrant les multiples
facettes d'une terre contrastée et
préservée.

10h - Balade naturaliste pour observer et comprendre
les merveilles du plateau du Coiron.

12h30 - Pique-nique composé de produits du terroir

13h30 - Descente en Canoë (1) sur les traces des castors
au fil du Vieux Rhône

16h30 - Fin de la journée

Suggestion de menu :

Wrap de poulet Ardéchois et ses crudités

Taboulé de boulgour

Pain avec sa tomme de chèvre du Gaec du vieux Chêne

(Alba la Romaine)

Gourde de compote Ardéchoise marron ou autre parfum du
moment

Moelleux au chocolat

Vin de pays compris et couverts et gobelets fournis.

(1)



*à partir de **50,00€**/pers (*Base : 10 pers)



TERROIR

Le territoire “Sud Ardèche Rhône et Villages” regorge de spécialités gastronomiques locales. Découvrez l’Ardèche avec vos yeux, mais aussi avec ... vos papilles et émerveillez vos sens !

9h30 - Visite guidée de **Valvignères (1)**, dont l’étymologie vient de la bien nommée “Vallis Vinaria”, la “vallée de la vigne”

11h - Visite guidée et dégustation apéritive **dans une cave (d’Alba la Romaine ou de Valvignères)**

13h - Déjeuner dans l’un de nos restaurants valorisant les produits ardéchois

15h30 - Visite guidée du **musée et de la fabrique de Nougats Arnaud Soubeyran (2)***

(*ou au choix : visite guidée du **musée de la Lavande** à St Remèze ou d’une visite à deux voix de la **Châtaigneraie** de la Ferme du Pré du Moulin accessible uniquement en Vélos à Assistance Électrique, avec dégustation des produits issus de la castanéculture)

16h30 - Fin de la journée

Suggestion de menu :

Mille feuilles saveurs et traditions d’Ardèche ou Terrine du chef
et ses condiments

Caille caramélisée, désossée, à la liqueur du Coiron, légumes du
marché ou Civet de noix de joué de bœuf

Sélection de fromages affinés ou blancs

Tarte Ardéchoise ou Bolet d’Ardèche maison

Vincs et cafés compris





DES INDUSTRIES ET DES HOMMES

Rencontrez les hommes et femmes qui travaillent dans nos industries, ils vous expliqueront leur métiers et vous raconteront comment leurs usines ont contribué à la prospérité de ce territoire en vallée du Rhône.

10h - Visite guidée de la **Centrale nucléaire EDF de Cruas-Meyse (1)**, afin de comprendre comment ces immenses installations permettent de nous fournir en électricité

12h30 - Déjeuner dans l'un de nos restaurants à cuisine traditionnelle.

15h30 - Visite guidée de la **Cité Blanche Lafarge (3)** à Viviers, complexe de logements et usines de production de chaux et ciment (2), construit au XIXème par la famille Lafarge à l'ère du paternalisme

17h30 - Fin de la journée

Suggestion de menu :

Salade verte aux noix, figues et roquefort

Pavé de daurade sauce citronnée,

Gratin Dauphinois

Fromages secs ou fromage blanc

Tarte Tatin aux poires et épices

Vin et cafés compris



*à partir de 24,00€ /pers (*Base : 20 pers)

EXCURSIONS
CLÉ EN MAIN



Découverte de Cruas :

Visite guidée de l'**Abbatiale de Cruas** (voir p 15)
Visite guidée du **Site médiéval de Cruas** (voir p 20)

Tarif : à partir de 6,00€ (/pers) (*Base : 20 pers)*
Repas inclus : à partir de 31€

2h30



Alba la médiévale :



Visite guidée du **bourg médiéval d'Alba** et du hameau de la **Roche** (voir p 19)
Visite guidée du **Château d'Alba** (voir p 15)

Tarif : à partir de 6,50€ (/pers) (*Base : 20 pers)*
Dégustation de vin incluse à partir de 7,50€ "
Repas inclus : à partir de 32€

3h



Château perché, église cachée



Visite guidée du **bourg fortifié** et des vestiges du **Château de Rochemaure** (voir p 15)
Visite guidée de l'**église-baptistère de Meysse** (voir p 16) OU de la **Chapelle Notre-des-Anges à Rochemaure** (voir p 16)

Tarif : à partir de 6,00€ (/pers) (*Base : 20 pers)*
Repas inclus : à partir de 31€

2h30



La vigne avec les papilles et les pupilles

Promenade commentée autour des paysages viticoles de Valvignères (voir p.23)



Visite d'une cave et dégustation à Alba-la-Romaine ou Valvignères (voir p.25)

Tarif : à partir de 4,50€ (/pers) (*Base : 20 pers)*
Repas inclus : à partir de 29,50€

3h





Composez votre excursion sur mesure à l'aide de nos prestations à la carte. En combinant visite guidée, activité de plein air et dégustation de votre choix, obtenez une journée unique et mémorable !

À L'ASSAUT DE NOS CHÂTEAUX



Château d'Alba

Alba-la-Romaine

L'architecture de ce château a évolué avec l'Histoire : donjon du XI^{ème}, bâtiments Renaissance, façade en trompe l'œil du XIX^{ème}. A l'intérieur, des salles historiques sont meublées.

 *Possibilité de dégustation de produits locaux dans la cave du château en supplément.*




1h



Château de Rochemaure et son bourg fortifié

Rochemaure

Le château de Rochemaure, « la Roche Noire », étonnant vestige d'une forteresse du XII^{ème}, est construit sur une cheminée volcanique et offre un point de vue unique sur la Vallée du Rhône.

 *Accès impossible en car, ou prévoir parcours d'1,5Km à pied ou à vélo. Chapelle Notre Dame des Anges à visiter en sus sur demande.*

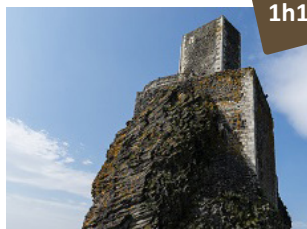
MONUMENT



HISTORIQUE



1h15



UN ÉVENTAIL D'EGLISES ROMANES

MONUMENT




HISTORIQUE

Abbatiale Sainte-Marie

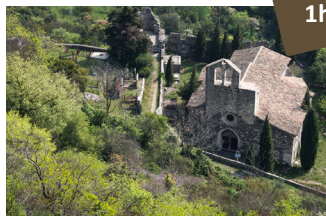
Cruas

Chef d'œuvre de l'architecture romane, elle recèle de nombreux trésors : la crypte et son fabuleux bestiaire, une mosaïque, et surtout la rare tribune monastique et ses chapiteaux.

 *Visite reportée en cas de cérémonie religieuse.
Nombreux escaliers.
Dégustation de vins après visite possible sur demande en supplément*

1h15





1h

Chapelle Notre-Dame-des-Anges

Rochemaure

Entre roman et gothique, elle dégage un certain mystère entretenu par ses chapelles privées, le passage des pénitents blancs, le cimetière, et la copie d'un énigmatique carré magique.

👁️ *Accès à pied ou à vélo uniquement (15mins aller). Château de Rochemaure en supplément.*



MONUMENT



HISTORIQUE



Eglise-baptistère Saint-Jean-Baptiste

Meysse

Nichée au coeur du vieux bourg, cette petite église romane et ancien site clunisien mérite un détour pour sa très rare cuve baptismale octogonale (VIe) et ses fresques (XVIe-XVIIIe).

👁️ *Dégustation de vins après visite possible sur demande en supplément*

1h



1h

Eglise Saint-Etienne de Mélas

Le Teil

Située sur l'ancienne route vers Alba, cette surprenante église romane abrite de beaux chapiteaux figurés (XIe) et une chapelle octogonale ayant pu servir de baptistère (IXe-Xe).

👁️ *Dégustation de vins après visite possible sur demande en supplément*

MONUMENT



HISTORIQUE



MUSÉES, QUAND L'HISTOIRE S'EXPOSE



MONUMENT



HISTORIQUE



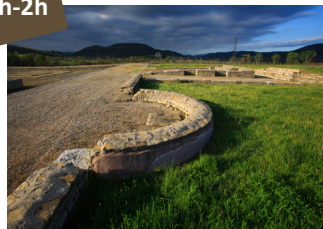
MuséAl - Musée site archéologique

Alba-la-Romaine

Sur le site antique, découvrez les vestiges de la cité gallo-romaine Alba Helviorum, et son théâtre antique. Le musée présente les collections archéologique avec une scénographie pédagogique.

Visite guidée du musée et/ou du site antique.

1h-2h



1h

Musée de la Résistance et de la Déportation en Ardèche

Le Teil

Le musée transmet la mémoire des personnes déportées et rend hommage aux Résistants ardéchois ayant combattu pendant la Seconde Guerre Mondiale.

Possibilité de visionner un documentaire.



Musée des sports

Cruas

Ce tout nouvel espace ludique et interactif raconte l'Histoire et les histoires du sport, grâce à une collection d'objets ayant appartenu à des sportifs de haut niveau.



VILLAGES DE CARACTÈRE
D'ARDECHE

1h



1h15

Musée Olivier de Serres

Mirabel

Dans l'ancienne Bastide historique découvrez l'agriculture à partir des textes du Théâtre d'Agriculture et Mesnage des Champs (XVIème), où Olivier de Serres nous fait partager sa passion pour l'agriculture et l'éducation des vers à soie

Dégustation comprise





PREHISTOIRE



2h30-3h

Caverne du Pont d'Arc

Vallon Pont d'Arc



La Caverne, réplique de la grotte Chauvet, permet une immersion sensorielle à la découverte des premières œuvres d'art de l'humanité. L'exploration de l'univers préhistorique se poursuit dans la Galerie de l'Aurignacien.



Cité de la préhistoire

(Grand Site Aven d'Orgnac)

Orgnac l'Aven

Ce musée ludique et tactile nous invite à balayer nos idées reçues sur la Préhistoire et l'Homme à travers ses collections d'objets historiques et des stands de manipulation.

 *Visite guidée de la grotte Aven d'Orgnac et/ou de la cité de la Préhistoire.*

1h-2h



1h

Muséum de l'Ardèche

Balazuc

Plongez dans l'Univers spectaculaire des fossiles. L'évolution des paysages et des animaux durant 550 millions d'années vous est contée par nos guides.



 *Visite guidée du Muséum et ateliers de fouilles*



NOS VILLAGES

Alba-la-Romaine VILLAGES DE CARACTÈRE D'ARDECHE

Niché autour de son imposant château édifié au sommet d'un dyke basaltique, vous découvrirez le charme tout particulier de l'enchevêtrement de ses ruelles mêlant basalte et calcaire et la riche histoire de cette cité médiévale bâtie au milieu d'une plaine viticole

1h30



 *Possibilité de poursuivre la visite au hameau de la Roche.
Thématiques possibles : « historique » ou « Les artistes d'Alba dans les années 1950 »*

1h15



Aubignas

Perché sur les contreforts du Coiron dans un écrin de verdure, il est encore entouré de ses remparts du Moyen-âge. On aime se perdre dans les ruelles en admirant les maisons en basalte noir.

 *Thématiques possibles : « historique » ou « Aubignas, le basalte d'hier à aujourd'hui »*

Baix

Les anciens quais du Rhône, la rue royale, la tour de l'horloge, témoignent de la prospérité de Baix au Moyen-âge liée à sa position stratégique : au carrefour des voies terrestres et fluviales. Hannibal y aurait fait traverser son armée et ses éléphants.



1h





1h15



Cruas

Avec sa chapelle fortifiée (XIIème-XVème) souvent confondue avec un donjon, ce bourg ancien en cours de réhabilitation servait de refuge aux moines de l'abbaye de Cruas pendant les périodes de guerre ou de crises.

Accès : en pente escarpée
👁️ Dégustation de vins après visite possible sur demande en supplément

Le Teil

La ville a connu un essor économique important dès le XVIème siècle, confirmé au XIXème siècle par de remarquables exploitations industrielles et ferroviaires.

👁️ Accès : la partie comprenant le quartier du Château s'adresse aux bons marcheurs.
Thématiques possibles : « historique » ou « ferroviaire »

1h



1h



Saint-Thomé

Perché sur son piton rocheux, ce charmant village, prisé des artistes peintres et sculpteurs, domine un paysage de collines et de vallées agricoles.

👁️ Accès impossible en car, ou prévoir parcours à pied de 20 min.

Saint-Vincent-de-Barrès

Bel exemple de bourg castral médiéval fortifié, il est agréable de s'y balader avec ses ruelles sinueuses, ses maisons bicolores en basalte et calcaire, ses passages voûtés et ses portes de défense.



1h





1h

Valvignères

Appelé à l'époque gallo-romaine « Vallis Vinaria» en raison des nombreux vignobles qui le recouvraient, il produit encore aujourd'hui un vin réputé. Le village a gardé son plan médiéval et possède des maisons vigneronnes.

👁️ *Thématiques possibles : « historique » ou « Valvignères, entre vignes et patrimoine »*



Mirabel

Appréciez "le lieu d'où la vue est belle", ce village perché avec sa tour en basalte, a été marqué par les guerres de religion.



1h30-2h



2h

Saint-Montan

Perché et lové au creux de deux vallées, le village est fondé sur un site médiéval. Totalement abandonné et en ruines en 1969, l'ensemble féodal est entièrement restauré grâce à l'intervention de bénévoles dans le respect des techniques et des matériaux d'autrefois.



MONUMENT



HISTORIQUE

Viviers

Classée secteur sauvegardé, évêché de l'Ardèche depuis le Vème siècle, commerçante, mais surtout puissante cité épiscopale, "la belle endormie" vous dévoilera les secrets de son passé au cours d'une balade depuis la ville basse jusqu'à la Cathédrale Saint Vincent.



2h





1h15

Château de Grignan

Voyagez à travers 1000 ans d'histoire dans ce château entièrement meublé et marqué par l'illustre Marquise de Sévigné. Découvrez depuis ses terrasses un panorama époustoufflant sur la Provence et ses lavandes.



👁️ *Langues de visite possibles : FR, ANG*



Château de Suze-la-Rousse

Dominant le prestigieux vignoble des Côtes-du-Rhône, imprégnez-vous de ce lieu et de ce terroir passionnant à travers une visite historique et sensorielle. Profitez du parc boisé aux nombreuses essences méditerranéennes, ainsi que son jeu de paume du 16e siècle.

👁️ *Langues de visite possibles : FR, ANG*

1h15



1h



Château de Montélimar

Entrez dans ce palais médiéval perché sur les hauteurs de la ville, témoin de prestigieuse lignée des Adhémar de Monteil. Admirez ce joyau d'architecture romane transformé en citadelle puis en prison.

👁️ *De mai à décembre, visitez l'exposition couplée avec le musée Saint-Martin*

Langues de visite possibles : FR, ANG



Grotte de l'Aven d'Ornac

Ornac-l'Aven

Véritable cathédrale souterraine, la Grotte dévoile un site naturel d'exception. Un patrimoine minéral extraordinaire et unique par ses volumes gigantesques et la beauté de ses formations.

Visite libre de la Cité de la Préhistoire incluse (compter 1h de plus).

1h



Balade naturaliste à la découverte des merveilles du Coiron

St Pierre-la-Roche

Observer et comprendre les richesses naturelles que recèle ce plateau : ses formations géologiques (orgues, éboulis, dyke), ses espèces végétales et animales ainsi que ses paysages d'exception qui ont façonné les modes de vie des hommes.

Parcours de 6km (modulable selon le niveau), niveau facile.

3h



Gisement de diatomite

Saint Bazile

Ici, les diatomites abritent des momies de 8 millions d'années, l'un des plus impressionnants sites fossilifères français.

Atelier initiation aux fouilles inclus

2h30



2h



Balade au coeur du paysage viticole

Valvignères

Le vignoble de Vallis Vinaria, la Vallée de la vigne, prospère depuis l'Antiquité. Observons les liens étroits entre histoire, paysage et terroir avec la vigne comme fil conducteur.

Parcours pédestre de 4Km (modulable selon niveau), niveau facile.





CIRCUITS EN VELO À ASSISTANCE ELECTRIQUE

Le VAE est un moyen de locomotion doux et écologique. Equipé d'un moteur électrique il permet au pratiquant d'envisager l'ascension de dénivelés qu'il ne pourrait imaginer avec un vélo classique.

Relief et contrastes du Rhône au Coiron

Cruas -> Baix -> St Bazile -> St Vincent de Barrès -> Cruas
Sillonnez des paysages uniques et grandioses grâce à un circuit entre rives du Rhône et plateau du Coiron. Ce dernier vous révélera également les secrets géologiques de la carrière de diatomite de St Bazile.

👁️ *De Pâques à la Toussaint uniquement. Vélos à Assistance Électrique fournis. Accessible à tous.*

3h



3h



A l'assaut du Château de Rochemaure

Cruas ou le Teil (Cité Blanche) -> Rochemaure -> Meysse
Partir à l'assaut du quartier du Château de Rochemaure depuis les berges du Rhône. Ce circuit vous offrira des panoramas d'exception et une vision éclairée sur l'histoire des lieux.

👁️ *De Pâques à la Toussaint uniquement. Vélos à Assistance Électrique fournis. Accessible à tous. Visite du Château en supplément.*

Descente en Canoë sur les traces des castors au fil du Vieux Rhône

Rochemaure -> Le Teil (Cité Blanche)

Accompagné par un moniteur diplômé, vous entrerez dans l'histoire du fleuve domestiqué par l'homme et toujours colonisé par le castor. À l'arrivée, vous découvrirez la Cité Blanche, bâtie par la dynastie Lafarge pour loger les ouvriers de sa cimenterie.

👁️ *De Pâques à la Toussaint uniquement. Canoës fournis et navette retour assurée.*

3h





VISITES DE CAVES ET DÉGUSTATIONS

Caveau des vigneronns d'Alba-la-Romaine

Cette cave coopérative rassemble des vigneronns d'Alba la Romaine et de ses alentours. En compagnie d'un(e) vigneron(ne) et d'une personne du caveau vous découvrirez les différents cépages cultivés et dégusterez 5 vins

A la fin de la visite repartez avec votre bouteille en cadeau !



1h30-2h



1h30-2h

Les vins de l'Escoutay

Visite du domaine familial avec sa cave de vinification selon différentes méthodes, puis dégustation des crus dont les noms sont issus de leur parcelle d'origine.

La Maison Louis Latour

Maison respectée en Bourgogne, elle s'est implantée en Ardèche afin de produire du Chardonnay. Découvrez les technologies de pointes utilisées pour la vinification, et dégustez les fruits de la récolte.



1h30



1h30

Caveau des vigneronns de Valvignères

Fondée en 1952, la cave vinifie et commercialise la production de 86 coopérateurs (Valvignères, St Thomé et Gras) sur une superficie de 470 hectares, soit de 25000 à 30000 HL de vin. Vin rouge (Merlot, Syrah, Cabernet Sauvignon, Grenache) et vins blanc (Chardonnay, Sauvignon blanc, Viognier).





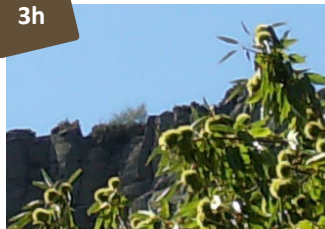
Châtaigneraie

St Martin sur Lavezon

Découverte à deux voix de l'histoire de la châtaigne en Ardèche et visite de la châtaigneraie de «La Ferme du Moulin » avec les producteurs, suivie d'une dégustation et vente de leurs produits.

👁️ *Le site de la Châtaigneraie est un lieu préservé et reculé, son accès s'effectue après une marche d'approche (environ 1h, niveau moyen) ou bien en Vélo à Assistance Électrique (environ 25 min, accessible à tous)*

3h



2h

Visite d'une ferme en polyculture La Ferme du Moulin

St Martin sur Lavezon

Découvrez lors d'une visite à deux voix le métier et les savoir-faire liés à l'élevage d'ovins, de bovins et à la castanéculture dans une exploitation familiale ardéchoise. La visite se termine sur une dégustation- vente des produits issus de la ferme.

👁️ *Passage à gué pour accéder à la ferme, prévoir des chaussures adaptées.*



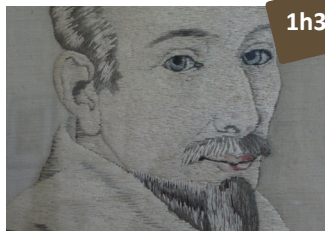
Goûter ou "apéro" à la ferme La Ferme du Moulin

St Martin sur Lavezon

Pour terminer votre journée d'excursions ou pour simplement se retrouver entre amis autour d'un goûter gourmand à la ferme composé de crêpes à la farine de châtaigne ou d'un apéritif convivial pour savourer une sélection de produits locaux.

1h30





1h30

Domaine Olivier de Serres

Mirabel

Ce personnage emblématique de l'Ardèche, père de l'agronomie et de l'agriculture moderne vous ouvre les portes de son domaine pour une visite à travers les vignes, les chênes, en passant par la chèvrerie et les volières, pour découvrir son histoire mais aussi ses produits du terroir. La visite se termine par une dégustation.

👁️ *Possibilité de visite commentée « Vie et Oeuvre d'Olivier de Serres » Possibilité de visite du musée*



MONUMENT



HISTORIQUE



Musée de la Lavande

Saint-Remèze

Au cœur des champs de lavandes, plongez dans l'univers merveilleux des couleurs et des senteurs : table de senteurs, alambics, outils... Assistez à l'extraction de l'huile essentielle par une distillation artisanale de la fleur.

👁️ *Ouvert de mars à la Toussaint*



1h



Musée et fabrique de Nougats - Arnaud Soubeyran

Montélimar

Un musée incontournable dans la plus ancienne fabrique de Montélimar. Découvrez l'univers du nougat de Montélimar, au travers d'expositions, de jeux, de vidéos, de photos, d'installations artistiques... et suivez les fabrications en direct.

👁️ *Fabrication en directe (de 10h à 13h30) et dégustation.*



1h

Néovinum

Ruoms

Une façon originale de découvrir l'univers du vin au travers d'une visite guidée du parcours scénographié de l'Espace Découverte Œnologique dédié aux terroirs, à la vinification et aux vins.

👁️ *Langues de visite possibles : FR, ANG, ALL, NL*



1h30



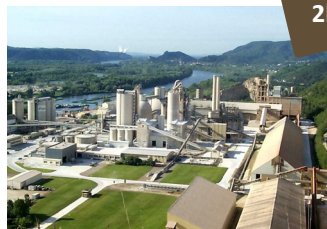


Centrale nucléaire de production d'électricité EDF de Cruas-Meysse

Tous les secrets de fonctionnement d'une centrale et des modes de production d'électricité sont décryptés avec pédagogie.

👁 *Visite des extérieurs et conférence (2h) ou Visite des installations, salle des machines avec turbine et alternateur, et simulateur de salle de pilotage (3h, réservation mini 1 mois avant).*

2h-4h



2h

Usine Lafarge-Ciments

Le Teil

Découvrez l'histoire du berceau de la société Lafarge-Ciments et les différentes étapes de fabrication du ciment.

👁 *Fin d'après-midi et en car uniquement*

Cité Blanche - Lafarge

Le Teil/Viviers

Découverte de l'ancienne cité ouvrière Lafarge : bâtiments fin XIXème- début XXème, maquette de l'usine (1890), et reconstitution d'un appartement vers 1950.

2h



2h30

La Vallée industrielle de la Payre à vélo

Baix/St Lager-Bressac

Empruntez l'ancienne ligne de chemin de fer reconverte en voie verte afin d'en savoir plus sur le passé industriel de la vallée.

👁 *Vélos à assistance électrique fournis en supplément.*



Découverte du patrimoine de Meysse et des aménagements du Rhône

Meysse

Découverte à vélo du barrage de Rochemaure, de l'histoire du Rhône et de la Centrale de Cruas en longeant la Viarhônga. Découverte du patrimoine ferroviaire et du village de Meysse en revenant par l'intérieur des terres.

 *Vélos à assistance électrique fournis en supplément*

2h



2h



Le basalte d'hier à aujourd'hui

Aubignas

L'histoire du village a toujours été liée au basalte, extrait du Coiron. Aux XIXe et XXe siècle, la carrière d'Aubignas amène la prospérité.

Le Teil à l'ère ferroviaire

Le Teil

Au XIXème, les installations ferroviaires amènent un essor économique. Suivez une visite de la ville autour de ce thème.

1h



2h



Musée européen de l'Aviation de chasse

Montélimar

Sur 2,5 ha, admirez plus de 60 avions de chasse de fabrication américaine, soviétique, britannique, italienne et française. Le musée présente aussi des transmissions, une Caravelle et le cockpit d'un DC7.



AVANTAGES

Laissez-vous **Emerveiller** par l'Ardèche en toute simplicité grâce à notre service groupe "Sud Ardèche Rhône et Villages" !

Cette brochure 2019 vous propose **5 journées clés en mains, 4 demi-journées et plus de 47 prestations à la carte** pour vous permettre de découvrir le meilleur de l'Ardèche à votre rythme et selon vos envies. **Toutes nos propositions sont modulables pour créer votre propre journée sur mesure !**

UN PANEL DE LABELS, VOUS GARANTISSANT DES PRESTATIONS DE TRÈS GRANDE QUALITÉ



FORMULAIRE D'INSCRIPTION - EXCURSION GROUPE

L'office de tourisme intercommunal Sud Ardèche Rhône et Villages, immatriculé au registre des opérateurs de voyages et de séjours, organise sur demande vos visites et vos journées d'excursion en groupe.
(à partir de 10 personnes)

LES AVANTAGES

Laissez-vous «Emerveiller» par l'Ardèche en toute simplicité grâce à notre service groupe.

Service

- Une équipe professionnelle et réactive à votre écoute
- Des démarches simplifiées pour le groupe : un seul interlocuteur
- Un service personnalisé : circuits sur mesure selon vos souhaits et votre budget

Qualité

- Des spécialistes de l'excursion de groupe en Ardèche
- Des guides conférencières pour vous transmettre leur passion du pays et son histoire
- Un panel de labels, garantissant des prestations de grande qualité

Tarifs

- Des tarifs négociés auprès de nos partenaires professionnels
- Des tarifs tout compris, incluant visites, dégustations et déjeuners (boissons comprises)

Vous souhaitez être mis en relation avec notre service groupe ? Merci de compléter et de nous retourner le formulaire ci-dessous, afin que notre équipe prenne contact avec vous et réalise gratuitement un devis sur mesure pour l'organisation de votre excursion !

COORDONNÉES

Date souhaitée :

Nombre de personnes :

Nom de votre association/groupe :

Adresse postale :

Numéro(s) de téléphone :

Mail :

Heure d'arrivée souhaitée :

Nom du responsable :

Office de Tourisme Intercommunal
Sud Ardèche Rhône et Villages
N° immatriculation : IM007130004

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

**CONDITIONS DE VENTE – OFFICE DE TOURISME
INTERCOMMUNAL SUD ARDECHE RHONE ET VILLAGES**

Il est précisé en application à l'article L211-1 modifié par la LOI N°2009-888 du 22 juillet 2009 – art.1 que l'Office de Tourisme Intercommunal Sud Ardèche Rhône et Villages est titulaire d'une immatriculation délivrée par ATOUT France n° IM007130004 depuis le 23/07/2013.

L'Office de Tourisme Intercommunal Sud Ardèche Rhône et Villages dispose d'une garantie financière délivrée par GROUPE ASSURANCE-CREDIT 8-10, rue d'Astorg 75008 PARIS, en conformité avec les articles L.211-18 et R.211-26

à R.211-34 du Code du Tourisme tels que modifiés par le décret n° 2015-1111 du

2 septembre 2015 relatif aux conditions de fixation de la garantie financière des agents de voyages et autres opérateurs de la vente de voyages et de séjours. L'Office de Tourisme Intercommunal Sud Ardèche Rhône et Villages a contracté une assurance de responsabilité civile auprès de la SMACL Assurances, 141 avenue Salvador Allende 79031 NIORT Cedex 9, conformément aux articles L.211-18 et R.211-35 à R.211-40 du code du tourisme.

Article L211-1 : Les organismes locaux de tourisme bénéficiant du soutien de l'Etat, des collectivités territoriales ou de leur groupement peuvent se livrer ou apporter leur concours, dans l'intérêt général, à des opérations mentionnées au I, dès lors que celles-ci permettent de faciliter l'accueil ou d'améliorer les conditions de séjour des touristes dans leur zone géographique d'intervention.

Article R211-3 : Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L.211-7, toute offre et toute vente de prestation de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

Article R211-3-1 : L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu par l'article L.141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R211-2

Article R211-4 : Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates, et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transport utilisées ;

2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort, et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;

3° Les prestations de restauration proposées ;

4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;

5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union Européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, en cas notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;

6° Les visites, excursions, et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;

7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas

d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;

8° Le montant et le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;

9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R211-8 ;

10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

11° Les conditions d'annulation définies aux articles R211-9, R211-10, et R211-11 ;

12° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ;

13° Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R211-15 à R211-18.

Article R211-5 : L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments.

En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R211-6 : le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Le contrat doit comporter les clauses suivantes :

1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant, et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;

2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;

3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés, les dates et les lieux de départ et de retour ;

4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;

5° Les prestations de restauration proposées ;

6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;

7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;

8° Le prix total des prestations facturées, ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R211-8 ;

9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjours lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou les prestations fournies ;

10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30% du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;

11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;

12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur, et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;

13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R211-4 ;

14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

15° Les conditions d'annulation prévues aux articles R211-9, R211-10 et R211-11 ;

16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;

17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement cas d'accident ou de maladie ;

Office de Tourisme Intercommunal Sud Ardèche Rhône et Villages - Catégorie II

Bureaux d'information sur Le Teil, Alba-La-Romaine et Cruas

Immatriculé au registre des opérateurs de voyages et de séjours IM007130004

Tel. : 04 75 49 10 46

E-Mail : info@sud-ardeche-tourisme.com

www.sud-ardeche-tourisme.com

dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;

18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;

19° L'engagement de fournir à l'acheteur, au moins 10 jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes : (a) le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur, ou à défaut, les noms, adresses, et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficultés ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ; (b) pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour ;

20° La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13° de l'article R211-4 ;

21° L'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

Article R211-7 : L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R211-8 : Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L.211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse que à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou les devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R211-9 : Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13° de l'article 211-4, l'acheteur peut, sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception :

- Soit résilie son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;

Soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R211-10 : Dans le cas prévu à l'article L.211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception ; l'acheteur, sans préjudice des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article R211-11 : Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- Soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;

- Soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celle-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13° de l'article R211-4.

Article R211-12 : Les dispositions des articles R211-3 à R211-11 doivent obligatoirement être reproduites sur les brochures et les contrats de voyages proposés par les personnes mentionnées à l'article L.211-1.

Article R211-13 : L'acheteur ne peut plus invoquer le bénéfice de la clause prévue au 20° de l'article R211-6 après que la prestation a été fournie.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE D'EXCURSIONS TOURISTIQUES PAR L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL SUD ARDECHE RHONE ET VILLAGES

Article 1 : Conclusion du contrat de vente.

Le programme établi en accord avec le client, ainsi que son prix proposé par l'Office de Tourisme Intercommunal Sud Ardèche Rhône et Villages, validés par un contrat de vente par le client implique son acceptation dans les conditions générales et particulières de vente ainsi que des informations et réserves indiquées dans la pochette « Excursions groupes ».

Article 2 : Prix.

Les prix publiés dans les outils de communication (site internet, pochette) ou les prix négociés entre le client et l'Office de Tourisme Intercommunal Sud Ardèche Rhône et Villages indiquent précisément pour chaque excursion les prestations comprises dans les prix proposés. Ils ne comprennent pas tous les services antérieurs ou postérieurs au départ de l'excursion, ainsi que toute dépense à caractère personnel effectuée au cours de l'excursion. Aucune contestation sur le prix du circuit ne pourra être prise en considération à la fin du circuit. Il appartient au client d'apprécier avant sa réservation si le prix de l'excursion lui convient en acceptant le fait qu'il s'agit d'un prix forfaitaire. Le tarif des excursions indique un prix TTC par personne, pour un groupe constitué sur la base du nombre mentionné. Il comprend : l'entrée aux sites énoncés par le programme, les visites guidées menées par la guide conférencière de l'Office de Tourisme Intercommunal Sud Ardèche Rhône et Villages, les dégustations mentionnées dans le programme, et le déjeuner (menu selon restaurant). Il ne comprend pas : le transport, l'hébergement, l'accompagnement, les assurances, les dépenses personnelles, et les extras non mentionnés au programme établi par l'Office de Tourisme Intercommunal Sud Ardèche Rhône et Villages en accord avec le client.

Article 3 : Réservation visites guidées

Toute demande pour un groupe devra être adressée et confirmée par écrit (courrier ou e-mail) au Service Réceptif. En fonction de la disponibilité des différents prestataires sollicités, le Service Réceptif fera parvenir au client un devis dans les meilleurs délais. Pour toute réservation relative à une excursion à la journée, le client doit verser au moment de l'inscription un acompte de 30% du montant total jusqu'à 3 semaines avant le départ, et 100% du montant total au moins 8 jours avant la prestation. Le client n'ayant pas versé l'acompte prévu est réputé avoir annulé sa réservation sans qu'il puisse se prévaloir de cette annulation. La réservation deviendra effective à réception par le Service Réceptif du contrat de vente et des présentes conditions générales de vente signés par le client accompagné du règlement de l'acompte respectant les délais et montants notifiés dans le contrat de vente (le client aura pris connaissance des conditions générales et particulières de vente). Le nombre précis de participants devra être communiqué par le client à minima 8 jours avant la prestation. Pour toute réservation moins de 8 jours avant la date de la prestation, la totalité du règlement sera expressément demandée à la réservation.

Si le jour du départ, le nombre définitif de participants (personnes du groupe) est supérieur au nombre réservé, l'Office de Tourisme Intercommunal Sud Ardèche Rhône et Villages se réserve le droit de refuser les clients supplémentaires si la capacité d'accueil prévue est insuffisante. De plus, la majoration correspondante au tarif en vigueur sera appliquée le cas échéant. Le complément du règlement se fera par chèque sur place auprès du personnel du Service Réceptif de l'Office de Tourisme. Si inversement, jour du départ le nombre définitif de participants (personnes du groupe) est inférieur au nombre réservé et confirmé 8 jours à l'avance, l'Office de Tourisme Intercommunal Sud Ardèche Rhône et Villages ne pourra pas procéder au remboursement.

Article 4 : Règlement du solde.

Le client s'engage formellement à verser à l'Office de Tourisme Intercommunal Sud Ardèche Rhône et Villages, sur présentation d'une facture, le solde de la prestation convenue et restant due, et ceci 8 jours avant le début de la prestation. Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenue est réputé considéré comme ayant annulé sa réservation, sauf accord préalable. L'acompte qui a pu être versé ne sera alors pas remboursé au client conformément à l'article 6.

Office de Tourisme Intercommunal Sud Ardèche Rhône et Villages - Catégorie II

Bureaux d'information sur Le Teil, Alba-La-Romaine et Cruas

Immatriculé au registre des opérateurs de voyages et de séjours IM007130004

Tel. : 04 75 49 10 46

E-Mail : info@sud-ardecche-tourisme.com

www.sud-ardecche-tourisme.com

Article 5 : Bon d'échange et pochette d'accueil.

Dès réception du contrat de réservation dûment signé et de l'acompte de 30% du montant total de la prestation, l'Office de Tourisme Intercommunal adressera au responsable les bons d'échange pour l'ensemble du groupe que celui-ci remettra aux différents prestataires. L'Office de Tourisme Intercommunal adressera également toute la documentation utile au bon déroulement de l'excursion (appel du programme détaillé, feuille de route, brochures des différents prestataires, guide pratique...).

Article 6 : Annulation du fait du client.

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée avec avis de réception (LRAR) à l'Office de Tourisme Intercommunal Sud Ardèche Rhône et Villages, ou à défaut, par tout écrit, y compris télécopie (fax) et courrier électronique. Toute annulation du fait du client donnera lieu à des frais à la charge du client, soit 30% du montant total de la prestation (correspondant à l'acompte). En cas de non présentation du client, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 7 : Interruption de la prestation du fait du client.

En cas d'interruption de la prestation du fait du client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Article 8 : Annulation du fait de l'Office de Tourisme Sud Ardèche Rhône et Villages.

Toute annulation du fait de l'Office de Tourisme Sud Ardèche Rhône et Villages pour toute autre cause que la force majeure donnera lieu au remboursement intégral des sommes versées par le client.

Ces dispositions ne s'appliquent pas si le client a accepté dans le cadre d'un accord amiable une prestation de substitution. Un report ou une prestation de substitution sera défini par l'Office de Tourisme Intercommunal Sud Ardèche Rhône et Villages.

Article 9 : Modification par l'Office de Tourisme Intercommunal Sud Ardèche Rhône et Villages d'un élément substantiel du contrat de voyage. Lorsqu'avant la date prévue du début de la prestation l'Office de Tourisme Intercommunal Sud Ardèche Rhône et Villages se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat, l'acheteur peut sans préjudice des recours en réparation du préjudice éventuel subi, et après en avoir été informé par l'Office de Tourisme Intercommunal Sud Ardèche Rhône et Villages :

- soit résilier le contrat et obtenir sans pénalités le remboursement de l'acompte versé ;

- soit accepter la modification ou la substitution de lieux de prestation proposée. Un avenant au contrat de voyage est alors signé par les parties. Toute diminution de prix vient en déduction des sommes éventuellement encore dues par le client et si le paiement déjà effectué excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu sera restitué au client avant le début de la prestation.

Article 10 : Empêchement pour l'Office de Tourisme Intercommunal Sud Ardèche Rhône et Villages de fournir au cours de l'excursion les prestations prévues.

Si au cours du circuit, l'Office de Tourisme Intercommunal Sud Ardèche Rhône et Villages se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des prestations prévues au contrat représentant une part importante du prix, l'Office de Tourisme Intercommunal Sud Ardèche Rhône et Villages proposera une prestation en remplacement de celle prévue en supportant les frais éventuels de supplément de prix. Si la prestation acceptée par le client est de qualité inférieure, l'Office de Tourisme Intercommunal Sud Ardèche Rhône et Villages remboursera au client la différence de prix au plus tard à la fin du circuit. Cette clause n'est pas applicable en cas de force majeure empêchant l'Office de Tourisme Sud Intercommunal Ardèche Rhône et Villages de fournir la prestation réservée par le client. Ce dernier devra supporter les changements imposés par le cas de force majeure.

Article 11 - Force majeure.

11-1 On entend par force majeure tout événement extérieur aux parties présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable qui empêche soit le client, soit les voyageurs, soit l'agence ou les prestataires de services impliqués dans la réalisation du voyage, de l'exécution d'une ou des prestation(s), d'exécuter tout ou partie des obligations prévues par le contrat. Il en sera notamment ainsi en matière de grève des moyens de transport, de manifestations, du personnel hôtelier, de conditions climatiques (intempéries, tempêtes...), des conditions hydrologiques (crues, inondations...), fermeture d'établissements, et géographiques.

11-2 La survenance d'un cas de force majeure suspend les obligations des présentes affectées par ce dernier et exonère de toute responsabilité la partie qui aurait dû exécuter l'obligation ainsi affectée. Le prestataire se réserve le droit d'annuler toute réservation en cas de force majeure et d'en modifier la date. Si le prestataire se trouve dans l'obligation d'annuler la prestation avant que le client ait pu commencer l'activité, un report de l'activité lui sera proposé.

Article 12 : Informatique et libertés.

Les informations demandées sont nécessaires au traitement informatique de votre inscription. Conformément à la Loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée vous bénéficiez du droit d'accès et de modification des informations vous concernant que vous pouvez exercer auprès de l'Office de Tourisme Sud Ardèche Rhône et Villages ou par mail à info@sud-ardeche-tourisme.com. Sauf avis contraire de votre part, nous nous réservons la possibilité d'utiliser ces informations pour vous faire parvenir diverses documentations.

Article 13 : Photos / Illustrations / Propriété intellectuelle.

Les photos, cartes et illustrations contenues dans les brochures et/ou le site Internet sont illustratives et n'ont pas un caractère contractuel. Toute reproduction ou exploitation commerciale ou non de ces éléments est strictement interdite sauf autorisation écrite préalable.

Est également interdite l'extraction répétée et systématique d'éléments protégés ou non du site www.sud-ardeche-tourisme.com causant un préjudice quelconque à l'Office du Tourisme Sud Ardèche Rhône et Villages ou à l'un de ses prestataires ou fournisseurs.

Article 14 : Responsabilité.

Conformément à l'article L.211-16 du Code du tourisme, l'office de tourisme est l'unique interlocuteur du Client et répond devant lui de l'exécution des prestations commandées et des obligations découlant des présentes conditions particulières de vente.

L'Office de Tourisme Intercommunal Sud Ardèche Rhône et Villages ne peut être tenu pour responsable en cas de force majeure ou de cas fortuit ou du fait de toute personne étrangère à l'organisation de l'excursion et qui empêcherait l'Office de Tourisme Intercommunal Sud Ardèche Rhône et Villages d'exécuter pleinement ou partiellement ses obligations. L'Office de Tourisme Intercommunal Sud Ardèche Rhône et Villages a souscrit une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle auprès de la **SMACI Assurances, 141 avenue Salvador Allende, 79031 NIORT Cedex 9**. Le client quant à lui est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est donc invité à souscrire une assurance de responsabilité civile.

Article 15 : Réclamations, litiges.

Toute réclamation relative à une prestation doit être soumise à l'Office de Tourisme Intercommunal Sud Ardèche Rhône et Villages par LRAR dans les cinq jours qui suivent la fin de la prestation. En cas de désaccord persistant, les litiges peuvent être soumis à la Fédération Nationale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative qui s'efforcera de trouver un accord amiable. Tout litige portant sur l'application des présentes conditions générales sera de la compétence exclusive des juridictions de la ville de Privas.

N° d'immatriculation : IM007130004

Office de tourisme Sud Ardèche Rhône et Villages
Place Sépard
07400 Le Teil
Tel : 04 75 49 86 61
Garantie financière : GROUPAMA ASSURANCE-CRÉDIT & CAUTION
8-10 RUE D'ASTORG
75008 PARIS

Le client reconnaît avoir lu et accepte les présentes Conditions générales de vente.

Nom :

Prénom :

Date :

Signature :



OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL SUD ARDÈCHE RHÔNE ET VILLAGES

www.sud-ardeche-tourisme.com

 Office de tourisme Sud Ardèche Rhône et villages

VOTRE INTERLOCUTRICE

Marjorie

1, Place de la liberté
07350 Cruas

Tel : +33 (0)4 75 49 59 20
patrimoine@ardecherhonecoiron.fr

Immatriculé au Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours :
IMM007130004

